

Règlement du marché des potiers et céramistes du Festival Bandol Céramique.

1) Caractéristique du marché

Le marché a lieu à Bandol, il accueille 66 exposants.
Il se tient le week-end de **Pâques**, dimanche et lundi
Il est ouvert aux visiteurs de 9h à 19h, en accès libre.

2) Conditions de participations

Le marché est ouvert aux céramistes professionnels français ou étrangers **exerçant cette activité à titre principal**.

Pour pouvoir candidater au marché du Printemps des Potiers, il faut présenter votre dossier complet (justificatif professionnel, images, etc ...) avant le 15 décembre.

3) La sélection

Elle se déroule en 2 temps, une sélection de 60 emplacements (dont font partie les organisateurs) ainsi qu'une sélection de 6 emplacements attribuée au carré des nouveaux ateliers. Le nombre de candidature étant élevée, le jury établi également une liste d'attente pour les 2 sélections (voir article 7).

Concernant les 60 emplacements: la sélection du céramiste est valable pour une édition, s'il souhaite participer l'année suivante, il doit représenter un dossier de sélection.

Concernant **le carré des nouveaux ateliers**: la municipalité de Bandol offre 6 emplacements pour les céramistes en cours d'installation ou installés depuis moins de 2 ans. Si vous êtes sélectionné au carré des nouveaux ateliers une place vous sera réservée l'année suivante dans les mêmes conditions que les autres exposants. (Statut professionnel, assurance, et règlement de la place)

4) Commission de sélection

Une commission de sélection composée de céramistes professionnels se réunit mi janvier pour délibérer de la sélection du marché des potiers et céramistes de l'année en cours.

A la suite de cette sélection, tous les candidats recevront une réponse avant le 31 janvier, les céramistes sélectionnés seront invités à remplir le bulletin d'inscription.

5) Dimensions des stands

L'emplacement au sol mesure en général 4 mètres de long sur 2 mètres de profondeur.

6) Paiement de l'emplacement

Les modalités de paiement seront indiquées sur le bulletin d'inscription que vous recevrez en cas de sélection.

7) Désistement et absence d'un exposant

Pour des raisons d'organisation et de communication, tout désistement doit être signalé au plus tard 1 mois avant le début de la manifestation. Au-delà de cette date, aucun remboursement ne sera effectué sauf cas de force majeure.

Les céramistes ayant accepté de figurer sur la liste d'attente seront alors contactés.

8) Assurances

Chaque exposant doit être titulaire d'une assurance professionnelle le couvrant pendant la durée du marché.

L'association Le Printemps des Potiers et la Ville de Bandol déclinent toute responsabilité en cas d'incident, vol, détérioration d'objet et de matériel, tout abus d'alcool, et ne peut être tenu pour responsable des dommages occasionnés par les phénomènes météorologiques durant la manifestation du Printemps des Potiers.

9) Droit à l'image

Il est convenu que les organisateurs et les photographes accrédités par le Printemps des Potiers, pourront vous photographier, ainsi que vos pièces et votre stand. Les prises de vue pourront être utilisées par nos partenaires et par le Printemps des Potiers pour promouvoir la céramique.

10) Bilan marché des potiers et céramistes

Afin d'évaluer le marché, un questionnaire en ligne et anonyme vous sera communiqué après la manifestation.

11) Acceptation du règlement

La signature du bulletin d'inscription vaut acceptation sans réserve de ce règlement.



Demande de participation au
CARRÉ DES NOUVEAUX ATELIERS
Du 20 et 21 AVRIL 2025

Six emplacements sont offerts par la ville de Bandol aux céramistes installés **depuis moins de 2 ans ou en cours d'installation**

A remplir en lettres majuscules

NOM _____ PRENOM _____

ADRESSE _____

CODE POSTAL _____ VILLE _____ PAYS _____

Téléphone _____ Email _____

Compte Instagram _____ Facebook _____

Site web _____

TECHNIQUE : Grès Porcelaine Vernissée Faïence Enfumée Sigillée Raku
 Sculpture Modelage Bijou Utilitaire Autre _____

Année d'installation : _____

Merci de joindre :

- cette fiche de demande dument complétée et signée
- une lettre de motivation
- une dizaine de photos
- votre CV

Photos **format JPG** en **basse définition, libres de droit** (ou nom du photographe).
Elles seront utilisées pour la communication si vous êtes sélectionnés par le jury.

► Par Email : marchepotiers@printempsdespotiers.com

Objet : Marché des potiers 2025

Date :

Signature :

Date limite de réception des dossiers le 15 décembre 2024
Une réponse vous sera transmise fin janvier 2025